

Étude d'un ensemble documentaire – La France et la décolonisation africaine

Doc. 1 : Des députés Africains à l'Assemblée Nationale française.



Léopold Sédar Senghor
Député du Sénégal
(1946-1958)



André-Marie Mbida
Député du Cameroun
(1956-1958)

Doc. 2 : Discours de Pierre Mendès-France, Président du Conseil, à Carthage, 31 juillet 1954



« Notre politique est une politique conforme aux traditions de notre histoire aussi bien qu'aux aspirations profondes du peuple tunisien et aux promesses qui lui ont été faites. L'autonomie interne de l'état tunisien est reconnue et proclamée sans arrière pensée par le Gouvernement français qui entend tout à la fois l'affirmer dans son principe et lui permettre dans l'action la consécration du succès. Le degré d'évolution auquel est parvenu me peuple tunisien – dont nous avons lieu de

nous réjouir d'autant plus que nous y avons largement contribué – la valeur remarquable de ses élites justifient que ce peuple soit appelé à gérer lui-même ses propres affaires. C'est pourquoi nous sommes prêts à transférer à des personnes et à des institutions l'exercice interne de la souveraineté ».

Doc. 3 : Gaston Defferre présente son projet de loi-cadre devant les députés (21 mars 1956)

« Le plan de réformes que nous propose le gouvernement constitue incontestablement un grand pas en avant dans la voie tracée par la Constitution qui rappelle — c'est une citation qui a été souvent faite à cette tribune, mais j'espère qu'aujourd'hui elle va être enfin suivie d'effet — que, « fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire

les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ». [...] Je suis convaincu que c'est en grande partie parce que nous avons su accorder à ces populations les libertés qu'elles nous demandaient qu'elles sont restées calmes et fidèles à la France (applaudissements à gauche et au centre) alors qu'en Indochine et en Afrique du Nord le sang a coulé et coule encore. D'autres réformes ont été promises, sont attendues, sont nécessaires au point d'évolution où en sont arrivées les populations des territoires d'outre-mer. »

Journal Officiel, 21 mars 1956

Doc. 4a : Manifeste du Front de Libération Nationale, 31 octobre 1954

« Pour préciser, nous retraçons ci-après les grandes lignes de notre programme :

But : L'indépendance par :

1. La restauration de l'état algérien souverain démocratique et social dans le cadre des principes islamiques ;

2. Le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de race ni de confession.[...]

Moyens de lutte : [...] Nous avançons une plate-forme honorable de discussion aux autorités françaises si ces dernières sont animées de bonne foi et reconnaissent une fois pour toutes aux peuples qu'elles subjuguent le droit de disposer d'eux-mêmes :

1. La reconnaissance de la nationalité algérienne par une déclaration officielle abrogeant les édits, décrets et lois faisant de l'Algérie une terre française au mépris de l'histoire, de la géographie, de la langue, de la religion et des mœurs du peuple algérien ;

2. L'ouverture de négociations avec les porte-parole autorisés du peuple algérien sur les bases de la reconnaissance de la souveraineté algérienne, une et indivisible

3. La création d'un climat de confiance par la libération de tous les détenus politiques, la levée de toutes mesures d'exception et l'arrêt de toutes poursuites contre les forces combattantes. [...] »

Doc. 4b : Les réactions à la signature des accords d'Évian du 18 mars 1962



Dans la casbah...

et dans le port d'Alger

Doc.5 : Exemples de timbres postaux de pays indépendants depuis 1960



Partie 1 : Questions

1. En quoi la présence de députés africains à l'Assemblée Nationale est-elle révélatrice du nouveau statut des colonies françaises à partir de 1946 (doc. 1) ?
2. À partir des doc. 1 et 3, expliquer la politique de la métropole vis-à-vis des colonies d'Afrique Noire et son évolution.
3. En quoi la situation est-elle contrastée pour les colonies d'Afrique du Nord (doc. 2 et 4a) ?
4. Quelles sont finalement les conséquences de la décolonisation de l'Afrique française au début des années 1960 (doc. 4b et 5) ?

Partie 2 : Réponse organisée

À l'aide des réponses aux questions, des informations contenues dans les documents et de vos connaissances personnelles, vous rédigerez une réponse organisée au sujet :

« **La France et la décolonisation africaine** »